

# La Lettre du SY.N.P.A.-F.O.

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

## TOUT AUGMENTE ! Pour nos salaires Tous à Paris le 25 septembre 2007

**A**u printemps : un nombre considérable de mouvements sociaux se sont déroulés dans le secteur de l'Assurance par des :

- Grèves à la GMF
- Grèves à la MAIF
- Grèves à la MACIF
- Grève à Generali
- Pétitions à Axa...

L'ensemble de ces mouvements à l'instar de celle de la Prudence créole avait essentiellement pour objectifs les salaires.

Cela n'est pas surprenant quand tous les jours les salariés constatent des augmentations importantes des produits de première nécessité (loyer, alimentation, énergie...).

Et cela doit continuer : ticket de métro + 7 % depuis le 1<sup>ER</sup> juillet, loyer + 3 % d'augmentation prévisible, fournitures scolaires + 4 %, électricité + 1,1 % depuis le 16 août...

Parallèlement et comme conséquences de cette perte de pouvoir d'achat qui s'inscrit dans une réduction du coût du travail, les bénéficiaires des sociétés d'assurances, d'assistance des cabinets de courtage explosent.

En remerciement de cette réduction du coût du travail, les patrons de ces sociétés et de ces cabinets de courtage voient leurs rémunérations s'envoler vers des sommets jamais atteints qui touchent à l'indécence et sont une véritable provocation pour le nombre grandissant de salariés pauvres.

Pour préserver le niveau de profit, pour préserver leur salaire, ces patrons, de concert, ont refusé de donner satisfaction aux revendications des salariés dans l'action.

Ce refus, fortement facilité par le développement des négociations salariales entreprise par entreprise dont la seule conséquence est de faire supporter au seul coût du travail, donc aux salaires, le poids de la concurrence, est pour Force Ouvrière totalement inacceptable.

### SOMMAIRE SEPTEMBRE/OCTOBRE 2007

<i>Sommaire</i>	1
<i>Tout augmente ! Pour nos salaires Tous à Paris le 25 septembre 2007</i>	1
<i>Aux AGF, le POA : Plan d'Optimisation d'Activité ou...</i>	2
<i>Chez AXA Déclaration sur la situation de travail dissimulé...</i>	3
<i>Abonnement courriel</i>	3
<i>Les séminaristes de GENERALI Les nouveaux partenaires !</i>	4
<i>La Sécu... Un trou fait de toute pièce !</i>	4
<i>Encart du trésorier</i>	4

A l'évidence, depuis que les négociations d'entreprise se sont petit à petit substituées à celles de la branche, force est de constater que celles-ci se déroulent à partir des « revendications » patronales et non des besoins concrets des salariés.

Dans cette situation, Force Ouvrière a décidé d'apporter, en manifestation, les cahiers revendicatifs directement aux fédérations patronales : FFSA, GEMA, SNSA et FFCA.

La fédération Force Ouvrière des assurances, appelle dans l'unité la plus large donc tous les salariés des sociétés d'assurances, d'assistance des mutuelles, des cabinets de courtage à aller, en manifestation, déposer auprès des fédérations patronales leurs revendications.

Pour le SYNPA-FO cette décision est la poursuite et l'élargissement de l'action qu'il avait initié vers la FFSA et qui avait abouti à l'augmentation des

minima de 25 % pour les EI et 36 % pour les EB.

Le SYNPA-FO non seulement s'associe, mais est partie prenante, de cette action. Il appelle donc tous les commerciaux de toutes les compagnies d'assurances à une journée de grève nationale le 25 septembre 2007 avec manifestation devant le siège de la FFSA dès 14 heures afin d'être reçu et de remettre le cahier de revendications aux fédérations patronales.

---

---

**Ne pas tergiverser, ne pas temporiser, agir !**

**Dans l'unité des salariés, dans l'unité des syndicats !!!**

**Tous à la FFSA le 25 Septembre 2007 à 14h  
au 26 Bd Haussmann 75009 PARIS, pour :**

- **Un fixe de 1 600 € pour les EB**
- **Un fixe de 1 800 € pour les EI**
- **Une prime de 1 500 € versée immédiatement**
- **Un commissionnement dès le 1<sup>er</sup> € de production**
- **Le remboursement des frais professionnels sur la base des frais réels**

---

---

**Aux AGF, le POA : Plan d'Optimisation d'Activité  
ou Pressions, Obligations et Asservissement ?**

Les AGF ont mis en place le P.O.A. (Plan d'Optimisation d'Activité).

Il s'agit, d'après la Direction, *d'un outil qui permet d'organiser* et de **planifier** l'Activité *Prévisionnelle* des Collaborateurs en fonction des Opportunités de Visite.

Bien évidemment pour la direction ce nouveau support n'a que pour seule vocation que d'apporter une aide aux commerciaux.

**Mais qu'en est-il dans la réalité pour les collaborateurs commerciaux ?**

Un niveau d'exigence de la part de la hiérarchie jamais atteint et notamment des managers dits de proximité, à savoir un nombre de rendez-vous basé sur ce fameux POA que le Collaborateur soit présent ou pas (journées de réunion, de formation, d'absence, etc.) ; la Hiérarchie semble obnubilée par les remontées statistiques : contraintes de planifications, d'horaires (ex : 3 RDV après 17 h : **ON NE DISCUTE PAS !!!**), contraintes de journées mono-produits (Evidence, Voltissimo, Conquêtes ciblées...).

Aucune différence de management entre les aînés et les jeunes entrants, quels que soient leurs résultats et de toute façon il en faut toujours PLUS.

**DE PLUS EN PLUS DE STRESS**

Il apparaît de manière claire que ces méthodes brutales sont

facteurs de stress, stress qui engendre des problèmes de santé (troubles du sommeil, de dos, d'intestins, etc..... et pire encore) et qui impacte sans l'ombre d'un doute la vie de famille.

**DE MOINS EN MOINS D'AUTONOMIE**

*et de plus en plus le sentiment d'être tenu dans un « CARCAN ».*

Dans le cas d'espèce, et conformément aux obligations du respect de la « méthode », nous constatons que ce sont presque toujours les mêmes clients qui sont sollicités et que pour nous contraindre à appliquer à la lettre les consignes on nous menace en cas de non respect des dites consignes de nous retirer des clients du portefeuille. On nous infantilise !

Et que dire de la pléiade de demandes en tous genres de la hiérarchie, qui ne cesse d'accroître sans cesse le niveau d'exigence à notre égard que ce soit en matière de résultats ou de démarches à accomplir.

Force est de constater que nos conditions de travail se détériorent à vitesse grand V, ce qui se traduit notamment par un turn-over extrêmement important et inquiétant.

FORCE OUVRIÈRE condamne sans concessions les procédés de la direction et s'offusque des conséquences néfastes qu'elles ont à l'encontre des commerciaux et entant utiliser tous les moyens à sa disposition pour éradiquer ces pratiques inacceptables !

# Chez AXA

## Déclaration sur la situation de travail dissimulé au sein de la PFAC

Le temps de travail des salariés de la Plate-forme d'Assistance Commerciale est décompté en heures.

L'article 28 de l'accord sur l'organisation et l'aménagement du temps de travail stipule que les salariés de la PFAC relèvent des dispositions applicables au personnel commercial et qu'ils doivent se conformer aux règles d'ouverture et de fermeture ainsi qu'au règlement applicable sur le lieu de travail.

Les salariés de la PFAC ne bénéficient donc pas de l'horaire individualisé.

En l'espèce, ce personnel est soumis à un horaire collectif de travail qui s'établit comme suit :

- 08h30 – 16h30 avec une pause déjeuner de 0h45
- 10h00 – 18h00 avec une pause déjeuner de 0h45

Le responsable de ce service a récemment sollicité son personnel pour qu'il effectue, sur la base d'un volontariat/bénévolat, une prestation de travail après 18h00.

Cette prestation consiste à réaliser des appels sortants.

Le temps de travail consacré à cette tâche au-delà de 18h00 n'est ni payé, ni récupéré.

L'article L. 324-10 du Code du Travail dispose, en son dernier alinéa, que la mention sur le bulletin de paie d'un nombre d'heures de travail inférieur à celui réellement effectué constitue, si cette mention ne résulte pas d'une convention ou d'un accord conclu en application du chapitre II du titre Ier du livre II du présent code, une dissimulation d'emploi salarié.

Au-delà de cette pratique condamnable de travail dissimulé, communément appelé « travail au noir », la manière d'y arriver est particulièrement sournoise.

Tout d'abord, la notion de « volontariat » appliquée à des salariés dont 30 % de la rémunération est variable et liée à l'atteinte d'objectifs essentiellement subjectifs, est toute relative.

Les volontaires seront-ils moins exposés à la clause de leur contrat de travail prévoyant une fonction de terrain après deux ans sur la PFAC... ?

De plus, par cette notion de volontariat, vous tentez de vous soustraire aux règles applicables aux heures supplémentaires qui, vous le savez parfaitement, doivent être expressément et préalablement commandées par l'employeur.

Enfin, le fait que vos agissements soient dirigés contre une population dont le niveau de rémunération est particulièrement faible rend la situation abjecte.

Nous vous demandons un état précis des heures réalisées après 18h00 par les salariés de ce service depuis l'instauration de cette pratique.

Nous vous demandons de les payer au taux majoré de 25 % voire 50 %.

Si toutefois vous considérez devoir recourir aux heures supplémentaires, nous vous demandons de le faire ouvertement et dans le respect des règles légales et conventionnelles.

Abonnez-vous aux informations par courriel du SYNPA-FO.

Pour cela envoyez-nous l'autorisation ci-contre dûment remplie.

**F.O.** **SY.N.P.A.-F.O.**

**AUTORISATION EMAIL**

Afin de recevoir l'information émanant du SYNPA-FO directement dans ma ou mes messageries emails, je soussigné(e) .....

Demeurant (adresse complète).....

.....

.....

Téléphones.....

Compagnie ou Société.....

Emails (personnel et/ou professionnel) .....

.....

Autorise le SYNPA-FO à m'adresser ses informations.

A..... le .....

(signature)

« Les informations recueillies sont nécessaires à la diffusion de nos informations syndicales. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement au SYNPA-FO. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au SYNPA-FO - gestion fichier - 28 rue des Petits Hôtels 75010 PARIS. »

Correspondance email [synpa@syndicat.fr](mailto:synpa@syndicat.fr)

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION  
28 rue des Petits Hôtels 75010 PARIS ☎ 01 48 01 01 91 FAX 01 48 01 01 81

# LES SÉMINARISTES DE GENERALI :

## Les nouveaux partenaires !

La DRH de Generali vient de frapper un grand coup en entendant donner une impulsion nouvelle au « dialogue social », en invitant tout bonnement les Organisations Syndicales à participer à un Séminaire et quel séminaire !

Désormais rien n'interdit de penser que les informations consultations des Comité d'Établissement et du Comité Central d'Entreprise soient remplacées par des débats sympathiques qui auraient pour cadre des séminaires.

C'est vrai, quoi de plus convivial que de passer 24 ou 48 heures entres nous, pour nous concerter, évoquer la problématique de l'entreprise, parler de l'avenir en pointillé des salariés, dans un cadre idyllique, où le nectar et l'Ambrosie seront de mise.

Vous arrivez avec vos idées et vous repartez avec celles de la direction, mais vous avez passé un bon moment en partageant le pain.

Et au rythme où vont les choses, rien n'interdit de penser que les heureux participants auront le loisir de ne pas se voir imposer leur partenaire pour la nuitée...

Force est de constater et qu'en pareilles circonstances l'expression Partenaires Sociaux n'aura jamais aussi bien porté son nom !

Nous vous rassurons Force Ouvrière n'a pas répondu à ces invitations, chacun son sacerdoce...

## La Sécu... Un trou fait de toute pièce !

Rapport de la Cour des Comptes Sécurité Sociale 2007 : FO plaide pour un retour des recettes à la sécurité sociale.

À l'heure où le débat sur la réforme du financement est occulté par la « TVA sociale », sur laquelle FO est opposée, qui apparaît aux yeux de certains comme la seule arme pouvant combattre les déficits affichés de la sécurité sociale, la Cour des comptes confirme notre analyse sur la spoliation continue des recettes du régime général.

Régime spéciaux, dépenses « excessives » de santé, fraudes... : les vrais maux de la sécurité sociale sont ailleurs. Pour Force Ouvrière il n'est pas acceptable que selon le rapport de la Cour des comptes, le manque à gagner s'élève à plus de plus de 37 milliards d'euros de recettes pour le régime général en 2005. À titre de comparaison le déficit de ce dernier s'était élevé en 2005 à 11,6 milliards d'euros.

Les pertes de recettes se situent au niveau de niches

sociales qu'il est urgent de réformer pour palier à cette pénurie. Il nous paraît inacceptable que 3,2 milliards d'euros de cotisations au titre des stocks options, 5,2 milliards d'euros au titre de la participation, de l'intéressement et des PEE ou encore 5,8 milliards d'euros au titre des cotisations payées et dues par les employeurs publics échappent au financement du régime général. Il s'agit là d'une véritable spoliation du salaire différé de chaque salarié au profit des plus favorisés, des entreprises ou des finances de l'État.

Pour Force Ouvrière, ce rapport illustre une nouvelle fois que le déficit de la Sécurité sociale relève plus d'un détournement de fonds que d'une véritable carence de notre système.

FO demande une véritable clarification des comptes avant toute décision intempestive et dommageable sur le financement de la Sécurité sociale.

### " La Lettre du SY.N.P.A. - F.O. "

28<sup>ème</sup> Année - N° 163

Septembre / Octobre 2007

**Bulletin Bimestriel d'information  
du Syndicat National  
des Producteurs d'Assurances  
et de Capitalisation**

28, rue des Petits Hôtels 75010 Paris  
☎ 01.48.01.91.91

**Directeur de la publication**  
Didier WAUTHY

**Impression**  
28, rue des Petits Hôtels 75010 Paris

**Commission Paritaire**  
N° 0110 S 07123

### BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT

Adhésion

Renouvellement

### COTISATIONS MINIMALES 2007

E.I. : 147 €

E.B. : 122 €

Retraités : 82 €

NOM .....Prénom.....

Adresse .....

Compagnie : .....Réseau : ..... Statut : .....

☎..... Fait à ..... le.....

Souhaitez vous recevoir un reçu fiscal  OUI  NON

(Signature)

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à

Patrice DITTIÈRE ☒ 11 rue Adèle Considère 49320 BRISSAC QUINCÉ